



**MAIRIE**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 7 novembre 2023

<b>Nombre de Conseillers :</b>		<i>Présents</i> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.
<b>En exercice :</b>	11	
<b>Présents :</b>	10	
<b>Suffrages exprimés :</b>	11	<i>Absents excusés</i> : M. Éric INGWILLER
<b>Vote :</b>		<i>Absents non excusés</i> :
<b>Pour :</b>	11	<i>Pouvoirs</i> : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU
<b>Contre :</b>	0	
<b>Abstention :</b>	0	<i>Secrétaire de séance</i> : M. Jacky DIDIER

### Tarifs municipaux 2024 pour la pêche

La commission pêche s'est réunie le jeudi 2 novembre 2023. Plusieurs points ont été abordés.

Les dates d'ouverture pour la saison 2024 sont les suivantes : ouverture le 6 avril 2024 et fermeture le 13 octobre 2024. Le règlement intérieur en vigueur est reconduit.

La commission propose de conserver les tarifs suivants :

- Le ticket journalier avec lâcher de truites,
- Le ticket journalier hors lâcher de truites,
- Le ticket annuel enfant de 12 à 16 ans,
- Le ticket « deux jours, une nuit » carpiste.

Et de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs municipaux commune de Champagné-Saint-Hilaire					
Famille	Libellé	Remarques	Public concerné	Tarifs actuels 2023	Tarif 2024 proposé par la commission
Pêche	Ticket journalier avec lâcher de truites	1 ticket le samedi et 1 ticket le dimanche		10€	<b>10€</b>

**AR Prefecture**

086-218600526-20231120-20231120\_CT\_12-DE  
Reçu le 20/11/2023

# DÉLIBÉRATIONS

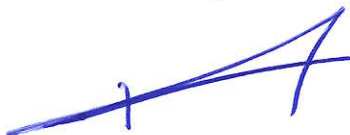
N°124/2023

Pêche	Ticket journalier <u>hors lâcher de truites</u>			5€	<b>5€</b>
Pêche	Ticket annuel adulte	Week-end avec lâcher de truites compris		45€	<b>50€</b>
Pêche	Ticket annuel enfant	Accompagné par un adulte possédant un ticket	Enfant de 12 à 16 ans	5€	<b>5€</b>
Pêche	Ticket annuel enfant	Accompagné par un adulte possédant un ticket	Enfant moins de 12 ans	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Pêche	Ticket "deux jours, une nuit" carpiste			20€	<b>20€</b>
Pêche	Ticket annuel "carpiste" (pêche de nuit)	Week-end avec lâcher de truites compris		60€	<b>70€</b>

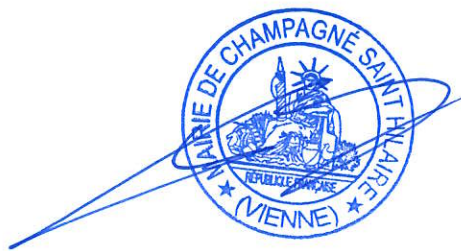
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier  
les tarifs municipaux 2024 pour la pêche comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 16 novembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jacky DIDIER



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20231120-20231120\_CT\_12-DE  
Reçu le 20/11/2023